

Commune de VITRAC SUR MONTANE

Réunion ordinaire du conseil municipal du 30 août 2016

PRESENTS : Mme ANTOINE / Mme BRETON / Mme DUMAS / Mme LAGRANGE / M. AUBESSARD / M. FAURIE / M. MALAURIE / M. MIGINIAC

ABSENTES EXCUSEES :

Melle STOPYRA

Mme DOUHET

ABSENT : M. STOPYRA

Début de la réunion à 19h30

Secrétaire de séance : Mme DUMAS Valérie, élue à l'unanimité par les membres du conseil.

Lecture et adoption du compte rendu de la dernière réunion à l'unanimité.

Modification du règlement intérieur pour le temps périscolaire

Suite à la modification du temps scolaire, il convient d'adapter le règlement intérieur du temps périscolaire.

Monsieur le maire fait lecture des changements envisagés :

- modification des heures de sorties (15 h ou 16h)
- à la liste des objets interdits s'ajoutent les objets dangereux et les téléphones portables. Ils seront confisqués et remis en main propre aux parents

Le conseil valide ses modifications à l'unanimité.

Réalisation d'un contrat de prêt

La Caisse des Dépôts a donné son accord de principe le 26 juillet dernier pour le prêt afférent à la construction du bâtiment cantine / salle périscolaire.

Le conseil autorise, à l'unanimité, le maire à signer le contrat de prêt d'un montant total de 152 000 € dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Durée amortissement : 20 ans

Périodicité des échéances : annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuarial annuel : taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1%

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : constant

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Participation à l'achat de tests pour le psychologue scolaire

Suite à l'arrivée d'un nouveau psychologue scolaire, l'inspectrice demande aux communes du secteur de Corrèze de participer à l'achat de nouveaux matériels de tests.

Le montant de l'enveloppe est de 2.60 € par élève soit 67.60 €.

Participation validée à l'unanimité

Nomination d'élu(s) à la commission eau-assainissement de Tulle aggro

Monsieur le maire informe l'assemblée que le conseil communautaire de Tulle aggro a modifié son règlement intérieur en créant la commission eau - assainissement. Cette commission traitera des thématiques : gestion de milieux aquatiques et prévention des inondations, eau, assainissement collectif et non collectif. Le groupe de travail « prévention des risques, rivières et zones humides » est de ce fait supprimé.

Mme DUMAS et M. MALAURIE sont nommés à cette commission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.